

ASSEMBLÉE NATIONALE

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par

Mme Brunet, Mme Vanceunebrock, Mme Pascale Boyer, M. Gaillard et M. Mbaye

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.